



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 mars 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2722 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, jusqu'au 1^{er} juillet 2024 inclus, des rapports écrits mensuels sur toute nouvelle attaque perpétrée par les houthistes contre des navires marchands et des navires de commerce en mer Rouge, afin d'éclairer ses futures consultations.

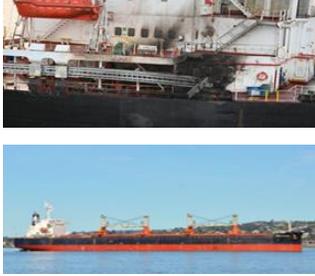
Conformément à cette demande, je joins en annexe à la présente lettre les informations pertinentes pour la période allant du 10 janvier au 7 mars 2024, telles qu'elles m'ont été communiquées par l'Organisation maritime internationale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Rapport sur les attaques perpétrées par les houthistes contre des navires marchands et des navires de commerce en mer Rouge au cours de la période allant du 10 janvier au 7 mars 2024, établi conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2722 (2024)

N°	Date	Nom du navire (N° attribué par l'Organisation maritime internationale)	Pavillon	Type	Lieu	Résumé	Lien avec les houthistes	Photo
1	15 janvier	<i>Gibraltar Eagle</i> (9702508)	Îles Marshall	Vraquier	Golfe d'Aden	Frappé par un drone, aucun blessé ni dégât important signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
2	16 janvier	<i>Zografia</i> (9486013)	Malte	Vraquier	Mer Rouge méridionale	Frappé par un drone au niveau de la cale à cargaison mais en état de naviguer, aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
3	17 janvier	<i>Genco Picardy</i> (9301720)	Îles Marshall	Vraquier	Golfe d'Aden	Frappé par un drone mais en état de naviguer, aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
4	18 janvier	<i>Chem Ranger</i> (9490296)	Îles Marshall	Navire- citerne	Golfe d'Aden	Attaqué par un drone qui a raté sa cible, aucun blessé ni dégât	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	

N°	Date	Nom du navire (N° attribué par l'Organisation maritime internationale)	Pavillon	Type	Lieu	Résumé	Lien avec les houthistes	Photo
5	24 janvier	<i>Maersk Detroit</i> (9333034)	États-Unis d'Amérique	Porte- conteneurs	Golfe d'Aden	Attaqué par un drone, aucun blessé ni dégât	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
6	26 janvier	<i>Marlin Luanda</i> (9829899)	Îles Marshall	Navire- citerne	Golfe d'Aden	Frappé par un drone qui a provoqué un important incendie à bord mais en état de naviguer, pas de victimes	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	 
7	6 février	<i>Morning Tide</i> (9320506)	Barbade	Navire pour marchandises diverses	Mer Rouge méridionale	Attaqué par un drone qui a touché l'eau à proximité du navire, aucun blessé ni dégât important signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
8	6 février	<i>Star Nasia</i> (9361237)	Îles Marshall	Vraquier	Golfe d'Aden	Attaqué par un drone qui a provoqué une explosion à proximité du navire, aucun blessé ni dégât important signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
9	12 février	<i>Star Iris</i> (9284910)	Îles Marshall	Vraquier	Mer Rouge méridionale	Attaqué par un drone qui a provoqué une explosion à proximité du navire, dégâts mineurs à tribord mais aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	

N°	Date	Nom du navire (N° attribué par l'Organisation maritime internationale)	Pavillon	Type	Lieu	Résumé	Lien avec les houthistes	Photo
10	15 février	<i>Lycavitos</i> (9368857)	Barbade	Vraquier	Golfe d'Aden	Attaqué par un drone qui a provoqué une explosion à proximité du navire, dégâts mineurs causés par un obus à balles mais aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
11	16 février	<i>Pollux</i> (9243320)	Panama	Navire-citerne	Mer Rouge méridionale	Attaqué par un drone, aucun blessé ni dégât	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
12	19 février	<i>Rubymar</i> (9138898)	Belize	Navire pour marchandises diverses	Mer Rouge méridionale	<p>Frappé par deux drones (l'un ayant touché la salle des machines, l'autre la partie avant), ce qui a contraint l'équipage à abandonner le navire. Tous les membres de l'équipage ont pu être sauvés par un autre navire, aucun blessé signalé.</p> <p>Le Yémen a demandé l'aide de l'Organisation maritime internationale (le 26 février) pour lutter contre une pollution par hydrocarbures.</p> <p>Le <i>Rubymar</i> a coulé le samedi 2 mars, à 16 milles nautiques à l'ouest du port de Mokha, dans la partie orientale du Yémen.</p>	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	  
13	19 février	<i>Sea Champion</i> (9299915)	Grèce	Vraquier	Golfe d'Aden	Attaqué par un drone qui a provoqué une explosion à proximité du navire, dégâts mineurs causés par un obus à balles mais aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	

N°	Date	Nom du navire (N° attribué par l'Organisation maritime internationale)	Pavillon	Type	Lieu	Résumé	Lien avec les houthistes	Photo
14	19 février	<i>Navis Fortuna</i> (9404455)	Îles Marshall	Vraquier	Golfe d'Aden	Frappé par un drone qui a provoqué des dégâts mineurs, aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
15	22 février	<i>Islander</i> (9136565)	Palaos	Navire pour marchandises diverses	Golfe d'Aden	Frappé par deux drones qui ont endommagé le navire et peut-être sa cargaison, un marin blessé à la cheville par de petits éclats	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
16	24 février	<i>Torm Thor</i> (9712292)	États-Unis	Navire- citerne	Golfe d'Aden	Attaqué par un drone qui a frappé l'eau, aucun blessé ni dégât	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	
17	4 mars	<i>MSC SKY II</i> (9162277)	Libéria	Porte- conteneurs	Golfe d'Aden	Frappé par deux drones qui ont endommagé le navire et incendié un conteneur, aucun blessé signalé	Confirmé par les houthistes dans une déclaration	

Source : Les informations figurant dans le présent document proviennent d'États du pavillon, d'États côtiers, d'États membres de l'Organisation maritime internationale, d'armateurs ainsi que d'organisations régionales et de leurs représentants dans la région.

Note : Toutes les informations figurant dans la présente annexe ont été communiquées par l'Organisation maritime internationale et sont transmises telles qu'elles ont été reçues.